

## **INFORMATION COLLECTE DE VOS DECHETS EN PORTE A PORTE** **Communes : Aureille, Maussane Les Alpilles, Mouriès et Paradou**

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles renforce et modernise son mode de collecte individuelle.

L'objectif de cette opération est d'améliorer le service public, d'augmenter le recyclage des emballages, de réduire les ordures ménagères et enfin de préserver nos ressources naturelles ainsi que notre environnement.

Cette opération est programmée sur 3 ans de 2020 à 2022, en partenariat avec l'entreprise Schafer.

En 2021, les communes concernées seront Eygalières, les Baux de Provence et Saint-Rémy de Provence, suivies en 2022 par les communes de Fontvieille, Mas-Blanc et Saint-Etienne du Grès.

Les bacs collectifs présents actuellement pour la collecte des ordures ménagères et les sacs jaunes destinés au tri des emballages seront supprimés au profit des bacs individuels, dans la mesure où l'habitation dispose de la place et que la circulation des véhicules de collecte est possible.

**Dès le mois de juin 2020, un courrier d'information a été préalablement envoyé dans toutes les boîtes aux lettres sur les communes d'Aureille, Maussane les Alpilles, Paradou et Mouriès.**

Pour disposer des nouveaux bacs individuels, les usagers doivent répondre à **une enquête en ligne ou par téléphone** avec un numéro dédié indiqué ci-dessous depuis fin juin 2020.

Un avis de passage annonçant la période de livraison est mis dans votre boîte aux lettres.

**La distribution des bacs individuels est en cours sur ces 4 communes. A ce jour, près de 3600 bacs de tri, 1000 bacs à ordures ménagères sont livrés et environ 2300 bacs mis en conformité (signalétique et adresse).**

**Démarrage de la nouvelle collecte à compter de la semaine du 19 Octobre 2020** (*Jusqu'au 19 octobre 2020, les jours et modes de collecte restent inchangés*)

Vous pourrez sortir vos bacs individuels (jaunes et gris) en fonction des jours de collecte définis par la collectivité.

Attention, pour certains habitants, les jours de collecte changent à compter de cette date (voir autocollants déposés sur vos bacs).

Les bacs individuels sont à présenter en bordure de voie publique sans gêner la circulation des piétons et routière.

Ils doivent être rentrés obligatoirement au plus tard le soir après la collecte. Ils ne doivent pas rester sur la voie publique.

Un doute, une question :

Un numéro vert gratuit **0 800 400 157** est ouvert :

du lundi au vendredi de 9h à 19h

le samedi de 9h à 12 h

## La foire aux questions

### Je n'ai pas la place d'accueillir le/les bacs individuels ?

Merci d'appeler le numéro vert 0 800 400 157 qui prendra en compte votre demande et la transférera au service Collecte CCVBA

### Je n'ai pas la place d'accueillir le/les bacs individuels. Comment vont être collectés mes déchets ?

**Pour les emballages** : en bacs jaunes collectifs ou en sacs jaunes individuels

**Pour les Ordures ménagères** : en bacs gris collectifs installés et maintenus par la collectivité

### Mes voisins ont été livrés, mais à mon domicile, je n'ai rien eu ?

Merci d'appeler le numéro vert 0 800 400 157, qui remplira le questionnaire enquête avec vous si vous ne l'avez pas déjà fait, ou qui prendra note de votre demande afin de la transférer à l'entreprise.

La distribution et la gestion des absents sont en cours.

### J'ai bien reçu le bac jaune de tri, mais je le trouve trop grand ?

La contenance de votre bac dépend du nombre de personne dans le foyer et du volume moyen de consommation des emballages.

Une règle de dotation a été mise en place en fonction et tient compte également des évolutions possibles des consignes du tri pour les emballages.

Rappel : Tous les emballages se trient et prennent de plus en plus de place, d'où l'importance du volume de votre bac jaune.

L'objectif étant de faire progresser le recyclage des emballages ménagers.

Selon votre consommation et du nombre de personnes au sein du foyer, il est possible de réajuster le volume de votre bac jaune, si vous avez des soucis de place ou de mobilité.

Merci d'appeler le numéro vert 0 800 400 157 qui prendra en compte votre demande et la transférera au service Collecte CCVBA.

### Quand commence la collecte de mon nouveau bac individuel ?

A compter de la semaine du 19 octobre 2020, selon le jour de collecte coché sur l'adhésif de mon bac.

### Comment connaître les jours de collecte de mes bacs ?

Lors de la distribution de votre/vos bacs, un autocollant avec les consignes du tri a été collé sur la cuve de chacun d'eux avec le jour de collecte coché pour chaque bac.

### Puis-je mettre mes sacs jaunes destinés au tri des emballages dans le bac jaune ?

S'il me reste des sacs jaunes à mon domicile, OUI je peux les déposer dans mon bac jaune.

Après le stock écoulé, NON. Vous devez déposer vos emballages en VRAC dans le bac jaune. Il est inutile de produire un déchet supplémentaire.

### Les sacs jaunes seront toujours distribués en mairie ?

Les sacs seront distribués uniquement pour les usagers n'ayant pas pu être doté de bac individuel.

Les usagers ayant un bac jaune ne peuvent donc plus avoir de sacs jaunes.

### Je suis un professionnel, la distribution des bacs me concerne aussi ?

Oui, un diagnostic avant la livraison se réalise en amont pour bien évaluer les besoins et la nécessité ou pas d'obtenir les bacs pour les ordures ménagères assimilées et pour les emballages. Selon votre activité, la CCVBA peut vous renseigner sur des filières professionnelles locales.